VILLE DE GENÈVE

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 OCTOBRE 2007

PR-551

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des constructions et des technologies de l'information;

vu les objectifs de protection décrits dans le texte et dans la légende du plan;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au projet de plan de site N° 29559-133 qui prévoit la préservation du patrimoine architectural des squares de Montchoisy.

Certifié conforme:

Le Secrétaire:

Pascal Rubeli

Le Président:

Guy Dossan